

Travailler avec les personnes concernées (usager.e.s, patient.e.s, citoyen.ne.s) sur des projets bénéficiant au collectif



La co-construction a le vent en poupe, entre envie des professionnels de faire évaluer leurs pratiques et obligation instituée par la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Mais comment la mettre en œuvre de façon à ce qu'elle soit bénéfique pour tous : structures, professionnel.le.s et personnes concernées ?

Profil des stagiaires

Professionnel.le.s de structure souhaitant développer la participation.

Prérequis

Être en situation ou avoir pour objectif d'engager un travail de co-construction avec des personnes dans le cadre d'instances propres à une structure, de projets collectifs, etc.

Objectifs pédagogiques

Objectif professionnel :

- Découvrir les modalités de travail entre professionnel.l.e et « usager.e.s », au service d'un projet commun, afin de l'intégrer à sa pratique professionnelle

Objectifs pédagogiques :

- S'approprier une définition de la co-construction
- Repérer les enjeux de la co-construction professionnel.le.s /« usager.e.s »
- Définir les différents niveaux de participation et situer leurs pratiques actuelles
- Repérer et mettre en œuvre les conditions facilitant cette co-construction
- Mettre en œuvre un partenariat dans le respect des besoins de chacun.e
- Préparer et mettre en œuvre les différentes étapes de la co-construction
- Adapter leurs pratiques pour favoriser le travail entre professionnel.le.s et personnes concernées
- Identifier les possibilités d'application de cette démarche dans sa structure

Contenu de la formation

Session 1 (1 jour)

- La co-construction, de quoi parlons-nous ?
- Les enjeux de la co-construction
- Les différents niveaux de la participation
- Les conditions facilitant l'engagement et la collaboration
- Les besoins de chacun.e

Session 2 (1 jour)

- Les étapes de mise en œuvre de la co-construction
- Les outils et les méthodes
- Votre projet

Ressources pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, de travaux de groupe et d'échanges de pratiques, à partir d'expériences présentées par les participant.e.s et les formateur.trice.s.
- Mise à disposition de supports pédagogiques, de documentation, d'une bibliographie.

Suivi de la progression pédagogique et évaluation des résultats

Une appréciation des connaissances acquises sera réalisée pendant la formation, à l'aide de questions ou de mises en situations, afin de s'assurer de la compréhension et de l'appropriation des contenus par les stagiaires.

À la fin de la formation, les stagiaires évalueront l'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.

La vérification de la participation des stagiaires sera assurée en présentiel et en distanciel. À l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise à la structure du/de la stagiaire et une attestation de formation à chaque participant.e.

Effectifs

Le nombre de stagiaires sera compris entre 6 et 12, en vue de favoriser l'expression de chacun.e ainsi que les interactions entre participant.e.s et avec les formateur.rice.s et de respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Durée et modalité

Formation en présentiel

2j, 14h

Prix

La formation est subventionnée par l'ARS. Elle est gratuite pour les participant.e.s.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participant.e.s.

Cette formation est réservée prioritairement aux professionnel.le.s exerçant en région Bretagne.

Sessions

Rennes	27, 28 janvier (9h - 12h30 ; 13h30 - 17h)	Amélie Chantraine ou Valérie Lemonnier Chargées de projets et d'ingénierie - IREPS Bretagne, Emilie Taloudec, patiente experte
Auray	31 janvier, 1er février (9h - 12h30 ; 13h30 - 17h)	Cathy Bourhis et Hervé Strilka Chargé.e.s de projets et d'ingénierie - IREPS
Quimper	6, 7 octobre (9h - 12h30 ; 13h30 - 17h)	Michèle Landuren et Yves Costiou Chargé.e.s de projets et d'ingénierie - IREPS

Nouveauté : préinscription en ligne

Les inscriptions aux formations de l'IREPS Bretagne se font dorénavant en ligne et devront être réalisées après vérification des items « prérequis » et « profil des stagiaires » et après validation par la structure, le cas échéant.

Pour procéder :

Rendez-vous sur la fiche formation *Travailler avec les personnes concernées (usager.e.s, patient.e.s, citoyen.ne.s) sur des projets bénéficiant au collectif sur irepsbretagne.fr, onglet formations :*

1. Cliquer sur le bouton « pré-inscription »,
2. Prendre connaissance des informations demandées (paragraphe en haut)
3. Remplir le formulaire
4. L'inscription sera confirmée lorsque l'IREPS Bretagne l'aura validée et pris contact avec le/la stagiaire (convocation).

Contact

Emilie Blanchet / contact@irepsbretagne.fr